

Annales politiques et littéraires, n° 764

Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les mots clés

[Affaire Dreyfus](#)

Présentation

Date 1898-02-13

Genre Presse (numéro de revue)

Mentions légales Fiche : Centre d'Études sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Editeur de la fiche Jean-Sébastien Macke, Centre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Description & Analyse

Période de l'affaire Dreyfus 3/7 - De J'Accuse (13 janvier 1898 jusqu'au départ en exil de Zola (18 juillet 1898)

Contributeur(s)

- Macke, Jean-Sébastien (03-09-2015)
- Walter, Richard (édition numérique)

Citer cette page

Annales politiques et littéraires, n° 764, 1898-02-13.

Éditeur : Jean-Sébastien Macke, Centre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Site *L'Affaire Dreyfus et la presse : la collection Henri Mitterand*

Consulté le 07/05/2024 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Zola_Dreyfus/items/show/26

Notice créée par [Jean-Sébastien Macke](#) Notice créée le 04/09/2015 Dernière modification le 13/01/2023

16^e ANNÉE. (1^{er} Semestre) N° 764

DIRECTEUR :
Jules BRISSON

ABONNEMENTS
Édition ordinaire
(TEXTE SEUL)

Un an Six mois
France..... 6 fr. » 3 fr. 50
Union postale. 7 fr. 50 4 fr. »

LE NUMÉRO : 15 CENT.

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

LES ANNALES

POLITIKES ET LITTÉRAIRES

REVUE POPULAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE

13 FÉVRIER 1898

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
15, rue Saint-Georges — Paris

ABONNEMENTS
Édition illustrée
(TEXTE ET SUPPLÉMENT)

Un an Six mois
France..... 10 fr. » 5 fr. 50
Union postale. 12 fr. 50 6 fr. 50
LE NUMÉRO : 25 CENT.

Les annonces sont reçues exclusivement à l'Agence parisienne de publicité, 93, rue Montmartre et chez MM. Lagrange, Cerf et C^{ie}, 8, place de la Bourse, Paris.

SOMMAIRE

Chronique Politique.....
Notes de la Semaine : La Propriété de la rue.....
Silhouettes et Portraits : La Mode des Conférences.....
Souvenirs de Jeunesse : Victorien Sardou avant la gloire.....
Échos de Paris : Le centenaire Baillot. — « Isolais » électoraux. — Klebschographie. — Un ému de Lemée-Terrives. — Nansen conférencier. — L'automobilisme pour tous.....
Les Proletaires intellectuels.....
Poésies : La Réverie et la Raison.....
Vaux maternels.....
Musique : Vincent d'Indy.....
Bulletin Théâtral.....
Pages oubliées : Un Vieux de la Vieille
Revue des Livres : Monaco, son origine, son histoire, par M. G. Saigo.
Le Sanglier, comédie.....
Les Fortifications de Paris.....
Pages Étrangères : Les Curiosités de la statistique.....
Mouvement Scientifique.....
Roman : Natacha (suite).....

FRANCISQUE SARCEY

JULES LEMAITRE

EMILE BLAVET

SERGINES

HENRY BÉRENGER

SULLY PRUDHOMME

J. COLLOT-CHORÉE

ELY-ED. GRIMARD

A. B.

FRANÇOIS COPPÉE

ADOLPHE BRISSON

ALEXANDRE BISSON

PAUL LAURENCIN

M. N.

HENRI DE PARVILLE

LÉON TOLSTOÏ

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ

LES VIEUX DE LA VIEILLE : *En Reconnaissance* (Veille d'Eylau, février 1807), d'après MEISSONIER.

LES FORTIFICATIONS DE PARIS : Les zoniers installés contre les fortifications; leurs baraques. Neuf dessins de M. E. BOUARD.

CURIOSITÉS SCIENTIFIQUES : Ce qu'un homme mange, boit et fume durant sa vie.

MUSIQUE : *Mam'zelle Quat'Sous*; chanson de Marion. Paroles de MM. A. MARS et M. DESVALLIÈRES; musique de M. ROBERT PLANQUETTE.

CHRONIQUE POLITIQUE

Le procès Zola s'est ouvert et se déroule au milieu d'une agitation qui s'est faite en quelques heures également inquiétante et grave.

Les adversaires et les partisans de M. Emile Zola en sont venus aux mains à quelques mètres du prétoire. L'auteur de *Germinal* est lui-même l'objet de manifestations violentes et, à deux reprises déjà, il n'a pu sortir du Palais de Justice qu'à grand peine, grâce au dévouement de ses amis et aux efforts de la police.

L'affluence est énorme. Jamais, ni pendant l'anarchie, ni pendant le Panama, ni pendant les grandes affaires criminelles, le Palais de Justice n'avait présenté une telle animation, contenu une telle foule.

La salle des Pas-Perdus offre l'aspect d'une véritable place publique, où tout ce qui porte la robe d'avocat, la presse et la plupart de ceux qui, de près ou de loin,

ont été mêlés à l'affaire de trahison, discutent fiévreusement sur la tournure des débats. Les portes sont à peine ouvertes qu'une véritable cohue envahit la salle d'audience et le prétoire lui-même.

Les incidents succèdent aux incidents; l'un des plus notables est la longue et enthousiaste ovation faite à M. Casimir-Perier pour cette belle et significative parole : « Je suis un simple citoyen et j'obéis aux invitations de la justice. »

Dès les premiers mots, l'accusation et la défense ont nettement pris position; l'une, sur le terrain de la chose jugée, strictement limité à la plainte du ministre de la guerre, l'autre sur le terrain de la révision et de l'annulation du procès de 1894.

Et, tout le long de l'audience, c'est la répétition du même incident. M. Emile Zola et son avocat voudraient franchir le cercle où la justice a décidé de les enfermer et chaque fois le président et l'avocat général, M. Van Cassel, les y ramènent. M. Zola objecte vainement qu'il ne peut faire la preuve de ses accusations s'il ne remonte à l'affaire Dreyfus, le président l'arrête, arrête M^e Labori, arrête M^e Clémenceau avec ces simples mots : « La question ne sera pas posée ! »

La première audience n'a été qu'une longue escarmouche. On s'est battu à coups de conclusions jusqu'au soir pour savoir si les officiers cités par la défense et qui, comme les généraux Mercier et de Boisdeffre, les colonels Maurel, Eichmann et du Paty de Clam, les commandants Ravary, d'Ormescheville et Esterhazy, le capitaine Lebrun-Renaut, M. le greffier Vallecalle, se refusaient, devaient comparaître à la barre.

Cette question préalable n'a été résolue que le lendemain, et à l'avantage de la défense.

Tous les officiers dont elle réclame le témoignage seront entendus. Seul, le chef de l'armée ne paraîtra pas à la barre; le Conseil des ministres, du moins, s'y refuse jusqu'à ce jour.

C'est par M^{me} Dreyfus que s'est ouverte l'audition des témoins. Le défilé, devrions-nous dire, car l'épouse du détenu de l'île du Diable n'a pas été admise à parler. Elle n'a témoigné que par son attitude douloureuse et modeste. Elle a excité la compassion.

L'audition n'a véritablement commencé qu'avec M^e Leblois. Le témoin s'est longuement expliqué sur ses relations avec le lieutenant-colonel Picquart qu'il s'est efforcé d'innocenter et sur un fait d'ordre privé où M. Zola croit avoir trouvé la clef du mystère de la dame voilée. M^e Leblois a mis en cause la famille de Comminges et le colonel du Paty de Clam. Cet officier répondra tout à l'heure. Il s'est

fait précéder à l'audience par une lettre où le grand chancelier de la Légion d'honneur rappelle que s'il n'avait pas eu de lui une opinion favorable, il n'aurait pas été témoin à son mariage et ne l'aurait pas présenté au Cercle de l'Union. M. Scheurer-Kestner qui venait ensuite a refait sa déposition du Conseil de guerre.

Il a ajouté que sa conviction, quant à l'innocence de Dreyfus, s'était fortifiée à la lecture des lettres du général Gonse au lieutenant-colonel Picquart. Il voulait les lire, mais la loi interdit au témoin de s'aider d'aucune pièce. Il a cité de mémoire celles qui lui paraissent intéressantes.

Plusieurs témoins ont refusé de parler. M. Casimir-Perier s'est retranché derrière l'irresponsabilité constitutionnelle. Les généraux Gonse, de Boisdeffre, Mercier ont invoqué le secret professionnel. Les deux derniers, toutefois, ont cru pouvoir affirmer la culpabilité du capitaine Dreyfus.

Le général de Boisdeffre a déclaré « que cette culpabilité avait été pour lui absolument certaine de tout temps et que sa conviction résultait non seulement de la décision du Conseil de guerre, mais d'autres faits qui la rendaient inébranlable. »

Le général Mercier a ajouté que « Dreyfus était un traître et qu'il avait été justement et légalement condamné. »

À l'heure où nous écrivons, M. Trarieux comparait à la barre. Comme M. Scheurer-Kestner, il se dit entièrement convaincu de l'innocence du capitaine Dreyfus. Comme lui, c'est la comparaison des écritures et les lettres du général Gonse qui l'ont aidé à asseoir sa conviction.

×

Les trois budgets de la marine, des affaires étrangères et des colonies viennent d'être successivement votés.

Les crédits de la marine ont été l'objet d'un nombre considérable de discours et d'un nombre également considérable d'amendements.

L'amiral Besnard et le président de la Commission de la marine ont longuement répondu aux critiques formulées par M. Edouard Lockroy et par M. Delcassé.

Ils se sont efforcés tous deux de prouver que l'on exagérât la situation de la flotte et que le programme qui consiste, pour cette année seulement, à mettre sur le chantier deux cuirassés, trois croiseurs cuirassés et onze torpilleurs, donnerait au pays une marine digne de sa politique et de lui.

La discussion du budget des affaires étrangères a demandé plusieurs séances. M. Hanotaux, qui en a porté tout le poids, a voulu répondre à toutes les questions que lui posaient MM. Delafosse et De-

loncle sur l'Égypte, sur la Grèce, la Crète, le Soudan et la Chine.

Une chose lui tenait tout spécialement à cœur, c'est de prouver, et peut-être y a-t-il réussi, qu'en aucun moment, il n'avait, en ce qui concerne la Grèce, failli à la politique généreuse que s'est imposée la France.

« C'est en partie à la France, a-t-il dit, que la Grèce vaincue doit d'avoir conservé la Thessalie et de voir l'indemnité que lui réclame la Turquie victorieuse réduite au minimum. »

On a mêlé à la première de ces deux discussions une histoire de lettre adressée à M. Delcassé par un haut fonctionnaire de la marine et qui fut soustraite en route.

L'opposition exigeait que le gouvernement déferât le coupable aux tribunaux. M. Méline s'y est refusé. Toutefois, il a promis de faire personnellement une enquête et que le coupable, une fois découvert, serait sévèrement puni.

×

Au Sénat, on a entamé, ces jours-ci, la discussion de la loi sur les successions, votée par la Chambre. La haute assemblée a rejeté le principe de la progression adoptée au Palais-Bourbon et, sur l'avis du ministre des finances, elle s'est rangée au principe de la dégression déjà proposée par M. Poincaré.

Les déclarations de M. Cocheru à ce sujet ont eu leur écho à la Chambre. M. Jaurès qu'elles inquiétaient a demandé à interpellier immédiatement le cabinet. Celui-ci s'est dérobé; il a objecté qu'il était contraire à toutes les règles parlementaires de s'occuper dans une assemblée de ce qui se passe dans l'autre, qu'on ne pouvait obliger le gouvernement à soutenir *in variatur* devant le Sénat les décisions de la Chambre, etc., etc. Bref, il a fait renvoyer l'interpellation à un mois.

×

L'augmentation du prix du pain continue à provoquer en Italie de graves désordres et y crée même, il faut bien le dire, un état presque révolutionnaire.

Espérant pallier le mal, le gouvernement a rappelé sous les drapeaux les soldats de la classe de 1874. Il espérait ainsi assurer aux appelés les moyens d'existence qui leur manquent, mais cette mesure, pas plus que l'abaissement des droits sur les blés, n'ont atteint leur but.

×

Les choses ne vont guère mieux en Autriche. Des incidents fâcheux et qui se rattachent à la rivalité des Allemands et des Tchèques en Bohême viennent encore de troubler le pays. Les étudiants des Universités autrichiennes ont cru devoir se solidariser avec leurs camarades allemands de l'Université de Prague, à qui le gouverneur de Bohême a interdit de porter dans les rues les couleurs et les insignes de leur corporation et que les encouragements de l'assemblée académique de Leimeritz avaient portés à se mettre en grève.

Les cours de l'Université de Vienne et d'Innsprück, ainsi que ceux des écoles supérieures de plusieurs villes d'Autriche viennent d'être fermés. Ces incidents compliquent une situation déjà grave par elle-même.

A NOS LECTEURS

Voici venir le temps où l'on aura à célébrer les centennaires des victoires remportées par la France, de 1798 à 1811, pendant cette période héroïque de son histoire. Chaque année ramènera des dates glorieuses, dont il est intéressant de fixer le souvenir. Nous comptons rechercher des détails inédits ou peu connus sur ces grands événements et les offrir à la curiosité de nos lecteurs. Dans cette intention, nous nous sommes assurés le concours de M. Paul Laurencin, archiviste du ministère de la guerre, dont il est superflu de vanter l'érudition et qui est à même de puiser ses documents aux meilleures sources. Notre nouveau collaborateur nous donnera, sous ce titre :

Petite Chronique de l'Armée française

une série d'articles anecdotiques et rétrospectifs qui obtiendront, nous n'en doutons pas, un vif succès. Nous y joindrons, s'il y a lieu, des reproductions d'estampes, de tableaux célèbres et de portraits... Nous publions, aujourd'hui, une première notice consacrée aux « fortifications de Paris », dont la démolition vient d'être ordonnée par le Parlement.

A. B.

NOTES DE LA SEMAINE

LA PROPRIÉTÉ DE LA RUE

Un inconnu s'est présenté cette semaine chez moi :

— Monsieur, me dit-il, je suis membre, et membre très actif de la Ligue française pour le relèvement de la moralité publique.

Je m'inclinai.

— Je ne connaissais, lui dis-je, de ligue se proposant un objet analogue que celle qui a été fondée par MM. Jules Simon et Bérenger.

— C'est M. Gauffrès qui est le président de la nôtre, et elle a son siège, 55, rue Lemerrier.

Je saluai de nouveau.

— Puis-je savoir ce qui vous amène chez moi ?

Il tira de sa poche un papier imprimé.

— Nous souhaitons que vous mettiez votre nom au bas de la pétition que je vous apporte et dont je vous prie de prendre connaissance.

Je dépliai le papier et je lus :

PÉTITION CONTRE LES PUBLICATIONS OBSCÈNES

« Les soussignés, pères de famille, citoyens français, ont l'honneur de demander à la Chambre des députés le vote aussi prochain que possible de la loi sur la répression des outrages aux bonnes mœurs, loi votée déjà par le Sénat.

Il est urgent que la loi soit votée. Les pénalités dont elle menace les industriels et les propagandistes de la pornographie ne pouvant encore s'appliquer, sont pour ces personnages une invitation à profiter du répit. Aussi inondent-ils plus que jamais les lieux publics de leurs tristes productions, et nos domiciles mêmes de leurs honteuses réclames.

Images obscènes de toutes couleurs, écrits orduriers, journaux et brochures pornographiques distribués gratis ou à bas prix

en pleine rue, à la porte des écoles et des ateliers; et, d'autre part, prospectus immondes adressés par la poste aux hommes les plus honorables, aux femmes, aux jeunes filles, aux élèves des établissements d'instruction, parfois au moyen d'un encartage subreptice dans des publications honnêtes, c'est un débordement d'infamies qu'il est impossible de tolérer. »

— Voilà qui est bien, dis-je à mon visiteur. Je n'ai pas besoin d'en lire plus long; je signe des deux mains. Mais je crains bien que la Chambre ne nous écoute guère; elle a pour le moment d'autres chiens à fouetter. Et pourtant, c'est là une de ces questions sur lesquelles il n'y aurait pas de discussion possible, tous les honnêtes gens se trouvant d'accord pour la résoudre dans le même sens. On pourrait voter à mains levées en dix minutes le projet élaboré par le Sénat. Il y a grande apparence qu'on ne le fera pas.

— On aura tort. Car vous ne pouvez imaginer à quel excès d'impudicité s'emparent ces faiseurs de réclames éhontés.

Je me l'imaginai fort bien; je me l'imaginai d'autant mieux que j'en ai été moi-même victime. Il y a un libraire (dont je me garderai bien d'écrire le nom) qui se sert d'un mien pour patronner un de ces livres abominables où un docteur-médecin, sous couleur de science et sous forme de conseils hygiéniques, révèle aux âmes innocentes un tas de turpitudes et de pratiques malpropres. On m'avait envoyé l'ouvrage sous pli fermé; je l'avais parcouru, et, pris d'une belle indignation, j'avais écrit un article où je flétrissais cette hypocrite façon d'introduire dans les ménages, sous le couvert d'une étiquette médicale un livre purement pornographique.

Savez-vous ce qu'a fait l'éditeur ?

Il a inondé la France de prospectus, qu'il envoie sous enveloppe cachetée; et dans ces prospectus, après avoir donné les titres des chapitres, des titres à faire frissonner, il ajoute : toute la presse a parlé de cet ouvrage et M. Francisque Sarcey lui a consacré un long article.

Si bien qu'à cette heure, je reçois des lettres de pères de famille, les uns navrés, les autres furieux, qui me reprochent d'avoir recommandé un livre infâme et de les avoir induits en erreur.

Que faire à cela ?

— Il n'y a rien à faire, me dit mon interlocuteur. Moi, personnellement, j'ai fait condamner deux de ces coquins à cinq cents francs de dommages-intérêts. Ils n'avaient pas le sou, j'en ai été pour les frais du procès et ils se sont moqués de ma naïveté. Le vôtre a de l'argent sans doute. Mais serait-il condamné ? Il n'a dit, après tout, que la vérité en affirmant que vous avez parlé de son livre.

— Oui, interrompis-je; ça me rappelle un vieux soldat de l'Empire, qui disait en se redressant : Moi, l'empereur m'a parlé... — Il t'a parlé ? et qu'est-ce qu'il t'a dit ? — Il m'a dit : Va-t-en, grosse bête !

— Soit, reprit-il, mais vous en avez parlé. Et fut-il condamné, ce procès lui serait une nouvelle réclame. Vous feriez son jeu, en lui permettant de fourrer à la rubrique Tribunaux le titre de sa malpropreté, et en le pimentant de quelques détails qui émus-tilleraient la curiosité du public. Oh ! nous sommes bien désarmés contre ces polissons. Tout dernièrement, le préfet de Rouen me contait que, dans son département, la poste avait distribué plus de dix mille exemplaires d'un prospectus parfaitement immoral.

Puisque la loi de 1882 ne nous permet pas d'atteindre et de faire reculer ces mal-
faisants,